

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 14 septembre 2020, à 20 h, à la Maison des aînés, 2016, boulevard René-Gaultier, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Le maire Martin Damphousse confirme l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :*

33. *Arrêté ministériel 2020-033, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 – Poursuite des processus de consultation ou d'approbation référendaire pour certains dossiers – Ajustement à la liste*

34. *Modification contractuelle – Redirection de la fibre optique vers nouveaux ateliers municipaux*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Processus de consultation publique et de registre en période de pandémie
- Nature de la modification de bâtiment principal demandé au 1721, route 132
- Nature du mandat pour plan d'action visant à limiter l'érosion des rives du fleuve dans le parc de la Commune
- Localisation des lots 6 149 827 et 6 149 828
- Gestion du nouveau centre multifonctionnel en location plutôt qu'en tant que propriété municipale
- Nature de l'aliénation du terrain agricole situé sur le lot 176-P
- Gestion du futur centre multifonctionnel
- Location de l'ensemble des plateaux d'activités municipaux à l'intérieur dudit centre multifonctionnel et cessation des locations externes
- Durée du bail pour le nouveau centre multifonctionnel de 25 ans
- Nombre de logements qui seront construits sur les lots 6 149 827 et 6 149 828
- Consultation sur le nouveau centre multifonctionnel effectuée uniquement auprès des organismes utilisateurs
- Concentration de l'ensemble des activités municipales en loisir et en culture qui étaient tenues sur des plateaux externes au nouveau centre multifonctionnel
- Coûts liés à l'installation du pont roulant non inclus aux coûts de construction des nouveaux ateliers municipaux
- Nouveaux ateliers municipaux construits assez grands pour les besoins des 25 prochaines années

- Processus de déclaration de propriété municipale pour des voies de circulation ouvertes au public depuis plus de 10 ans
- Nature des travaux de mise à niveau des étangs aérés
- Localisation du lot 176-P au cadastre de la Paroisse de Varennes
- Branchement de fibre optique des nouveaux ateliers municipaux non inclus aux coûts de construction
- Disponibilité de plan pour les nouveaux immeubles résidentiels à construire sur les lots 6 149 827 et 6 149 828

*Fin de la première période de questions.*

### **MOMENT DE RECUEILLEMENT**

#### **2020-349      Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
 APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
 ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.

ADOPTÉE.

### **PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

#### **2020-350      Approbation procès-verbal Séance générale 17 août 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
 ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 17 août 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

#### **2020-351      Dépôt du procès-verbal de correction Séance générale 17 août 2020 Résolution 2020-319**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
 APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
 ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution numéro 2020-319.

ADOPTÉE.

2020-352

**Approbation des comptes – Août 2020**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'août 2020 :

**Fonds d'administration :** 4 220 048.85 \$

Paiement par chèques portant les numéros 38429 à 38447, 38497 à 38507, 38568 à 38583, 38618 à 38630, 38682 à 38702, 38745 et 38746, paiement par dépôt direct portant les numéros 38448 à 38490, 38508 à 38566, 38584 à 38617, 38631 à 38681 et 38703 à 38739 et paiements électroniques

**Fonds des dépenses en immobilisation :** 1 829 778.26 \$

Paiement par chèques portant les numéros 38740, 3292 et 3293, paiement par dépôt direct portant les numéros 38425 à 38428, 38491 à 38496, 38567 et 38741 à 38744

*Certificat du trésorier numéro 3429*

ADOPTÉE.

**RÈGLEMENTS**

**A-2020-31 Règlement 861-4 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 861-4 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2020-32 Règlement 893-1 modifiant le règlement 893 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 105 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'amender le bassin de taxation.**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 893-1 modifiant le règlement 893 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 105 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'amender le bassin de taxation.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2020-353

**Adoption – Règlement 909 décrétant la construction d'un polydôme quatre saisons au parc du Pré-Vert ainsi que les infrastructures pour le desservir et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 6 165 000 \$ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 909 décrétant la construction d'un polydôme quatre saisons au parc du Pré-Vert ainsi que les infrastructures pour le desservir et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 6 165 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2020-354

**Adoption second projet – PPCMOI 2020-062  
Permettre la construction d'un bâtiment principal dont la hauteur est supérieure à la norme prescrite au règlement de zonage 1425, chemin de l'Énergie**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment principal dont la hauteur est supérieure à la norme prescrite au règlement de zonage sis au 1425, chemin de l'Énergie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2020-052 du 8 juillet 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2020-340 adoptée lors de la séance générale du 17 août 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 27 août 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 11 septembre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 1425, chemin de l'Énergie afin de permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 47.56 mètres alors que la grille des usages et normes applicables à la zone I-221 prévoit une hauteur maximale de 15 mètres, le tout, tel que présenté sur les plans concept de JCF Architecture, dossier « 1425, chemin de l'Énergie », en date du 29 juin 2020.

Le bâtiment projeté se trouve sur les lots 503-P, 504-P, 505-P et 510-P de la Paroisse de Varennes (lot projeté 1511-P de la Paroisse de Varennes).

ADOPTÉE.

**2020-355      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-065  
Modification du bâtiment principal  
1721, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-055 du 8 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. n° 2020-065 afin de permettre la modification du bâtiment principal au niveau de la toiture (régulariser la partie refaite en bardeau d'asphalte et permettre la peinture de la section métallique), le tout, tel que présenté dans la demande de permis déposée par la requérante en date du 28 avril 2020.

Ce refus est motivé par le manque d'uniformité autant par la couleur que par le type de matériaux. De plus, de forts doutes sont émis sur la durabilité de la peinture.

QUE le propriétaire actuel doit informer tout acquéreur futur de la non-conformité du revêtement de la toiture. Si cette information n'est pas transmise, cette non-conformité constituera un vice-caché.

Le bâtiment principal est sis au 1721, route 132, sur les lots 105-4 et P-105 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-230.

ADOPTÉE.

**2020-356      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-085  
Réfection de la toiture  
275, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-061 du 1<sup>er</sup> septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-085 afin de permettre la réfection de la toiture du bâtiment principal sis au 275, rue Sainte-Anne, le tout, tel que déposé par les requérants en date du 28 août 2020 conditionnellement à ce que les cheminées conservent leur traitement architectural particulier.

Le bâtiment principal est sis au 275, rue Sainte-Anne sur le lot 6 003 521 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-644.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du

règlement 848.

ADOPTÉE.

**2020-357**      **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-061**  
**Modification de l'architecture d'un agrandissement**  
**123, chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-063 du 1<sup>er</sup> septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-061 afin de modifier le parement extérieur sur certaines portions de l'agrandissement, le tout, tel que présenté aux plans concepts révisés de NFOE, dossier « 19111 » en date du 28 août 2020.

Le bâtiment principal est sis au 123, chemin du Petit-Bois, sur les lots P-923 et P-924 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans les zones M-505 et M-574.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2020-358**      **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-086**  
**Remplacement d'enseignes murale et détachée**  
**312, boulevard de la Marine**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-064 du 1<sup>er</sup> septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-086 afin de permettre la modification d'enseignes murale et détachée sises au 312, boul. de la Marine, le tout, tel que présenté aux plans concept de la compagnie Acces, dossier 17193-20, en date du 7 juillet 2020.

Le bâtiment principal est sis au 312, boulevard de la Marine, sur le lot 6 148 518 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-564.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2020-359      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-081  
Installation d'enseignes murales et modification d'une enseigne  
détachée  
1623, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-065 du 1<sup>er</sup> septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-081 afin de procéder à l'installation d'enseignes murales et à la modification du pylône au 1623, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans concept d'Enseignes MS, dossier « Vape Dépôt » en date du 14 août 2020.

Le bâtiment principal est sis au 312, boulevard de la Marine, sur les lots 6 146 349 à 6 146 353 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2020-360      Transport de la neige saison 2020-2021 – Location de camions avec  
opérateurs**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le transport de la neige pour l'hiver 2020-2021 relatif à la location de camions avec opérateurs;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 18 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la location de camions avec opérateurs pour le transport de neige 2020-2021 aux fournisseurs suivants et pour les montants suivants :

- 76 % du contrat total à Excavation Civilpro Inc. pour quatre de ses camions pour un montant de 70 997.06 \$ taxes incluses correspondant à 576 heures d'utilisation (500 heures pour quatre camions + 76 heures pour imprévus);
- 24 % du contrat total à Massi Construction Inc. pour un seul de ses camions, soit seulement son tracteur, pour un montant de 22 420.13 \$ taxes incluses correspondant à 149 heures d'utilisation (125 heures pour un camion + 24 heures pour imprévus).

Pour une dépense totale de 93 417.19 \$ taxes incluses.

*Certificat du trésorier numéro 3426*

ADOPTÉE.

**2020-361 Location de deux niveleuses pour la saison 2020-2021 avec possibilité de renouveler pour une saison supplémentaire (saison 2021-2022)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la location de deux niveleuses pour la saison 2020-2021 avec possibilité de renouveler pour une saison supplémentaire;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 18 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Brandt Tractor Ltd, pour la location de deux niveleuses pour la saison 2020-2021 avec possibilité de renouveler pour une saison supplémentaire, au montant de 198 390.16 \$ taxes incluses, selon sa soumission du 14 août 2020.

La dépense pour la saison 2020-2021 est de 97 778.99 \$ taxes incluses.

*Certificat du trésorier numéro 3427*

ADOPTÉE.

**2020-362 Acquisition d'une génératrice fixe pour l'hôtel de Ville**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'Acquisition d'une génératrice fixe pour l'hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 8 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Drumco énergie inc., pour l'acquisition d'une génératrice fixe pour l'hôtel de Ville au montant de 113 074.46 \$ taxes incluses, selon sa soumission reçue le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

À ce montant, une enveloppe budgétaire au montant de 116 902.92 \$ taxes incluses est ajoutée pour couvrir les dépenses en lien avec l'installation de la génératrice : ingénieur, électricien et la dalle de béton.

La dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de cinq ans à compter de 2021.

*Certificat du trésorier numéro 3431*

ADOPTÉE.

**2020-363 Mandat pour l'élaboration d'un plan d'action afin de limiter l'érosion des rives du fleuve dans le parc de la Commune**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 4 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à la firme T2 Environnement un mandat d'élaboration d'un plan d'action afin de limiter l'érosion des rives du fleuve dans le parc de la Commune au montant de 37 502.99 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le fonds vert.

*Certificat du trésorier numéro 3430*

ADOPTÉE.

**2020-364 Octroi de contrat – Sel de déglacage des chaussées pour la saison 2020-2021 – Regroupement d'achat UMQ**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié par l'UMQ et la réception de quatre soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 26 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2020-2021 à l'entreprise Sel Warwick pour une quantité totale de 2 160 tonnes métriques à 81,20 \$/tonne pour un total de 201 656.95 \$ taxes incluses.

*Certificat du trésorier numéro 3428*

ADOPTÉE.

**2020-365 Acquisition d'un pont roulant pour les nouveaux ateliers municipaux**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 8 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat à la compagnie Pro-Action pour l'acquisition et l'installation d'un pont roulant pour les nouveaux ateliers municipaux incluant le rachat de l'actuel pont roulant au montant de 48 289.50 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de cinq ans à compter de 2021.

*Certificat du trésorier numéro 3432*

ADOPTÉE.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2020-366      Offre de vente d'immeuble – lots 6 149 827 et 6 149 828  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre de vente d'immeuble ainsi que tout acte de vente en découlant à intervenir entre Projet René Gaultier Varennes, société en commandite et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2020-367      Offre de vente d'immeuble – lot 6 146 653  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre de vente d'immeuble ainsi que tout acte de vente en découlant à intervenir entre Cogir BC2 Varennes, société en commandite et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2020-368      Convention de bail – centre multifonctionnel  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention de bail ainsi que tout acte en découlant à intervenir entre Cogir BC2 Varennes,

société en commandite et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2020-369 Entente relative à l'application du règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente à intervenir entre la MRC de Marguerite-D'Youville, la Ville de Contrecoeur, la municipalité de Saint-Amable, la Ville de Sainte-Julie, la municipalité de Verchères et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2020-370 Déclaration de propriété municipale  
Partie de la rue du Parc et passage piétonnier – lots 6 149 704 et 6 147 299 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT le dépôt de la récente rénovation cadastrale et la recherche de titres effectuée;

CONSIDÉRANT que le lot 6 149 704 du cadastre du Québec, identifié comme étant une partie de la rue du Parc, a été inscrit comme étant la propriété de Construction Jasmont inc.;

CONSIDÉRANT que le lot 6 147 299 du cadastre du Québec, identifié comme un passage piétonnier a été inscrit comme étant la propriété de Construction Jasmont inc.;

CONSIDÉRANT que ces voies sont ouvertes à la circulation publique depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes déclare qu'il est propriétaire des lots 6 149 704 et 6 147 299, lesquels font respectivement partie intégrante de la rue du Parc et d'un passage piétonnier y annexé.

QUE le Conseil municipal autorise la greffière adjointe à déposer au registre foncier tout document permettant de donner effet à la présente déclaration de propriété municipale.

ADOPTÉE.

**2020-371**

**Déclaration de propriété municipale – Description technique  
Chemin du Cordon**

CONSIDÉRANT que l'occupation publique du chemin du Cordon et l'absence de titre de la Ville de Varennes sur des parties de ce chemin;

CONSIDÉRANT que cette voie publique se trouve sur des parties des lots 343, 347, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 1112, 377, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 379, 380, 380A, 381, 378, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 396, 397, 398, 399, 402 et 403 du cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que ce chemin est ouvert à la circulation publique depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales qui permet que la ville devienne propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve la description technique des parties des lots 343, 347, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 1112, 377, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 379, 380, 380A, 381, 378, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 396, 397, 398, 399, 402 et 403 du cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre le 5 décembre 2019 et portant le numéro de minute 53335; telle description technique est retrouvée en annexe des présentes comme si au long récitée.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes déclare qu'il est propriétaire des parties des lots précités, lesquels font respectivement partie intégrante du chemin du Cordon.

QUE le Conseil municipal autorise la greffière adjointe à déposer au registre foncier tout document permettant de donner effet à la présente déclaration de propriété municipale.

ADOPTÉE.

**2020-372**

**Déclaration de propriété municipale – Description technique  
Chemin des Sucrieries**

CONSIDÉRANT que l'occupation publique du chemin des Sucrieries et l'absence de titre de la Ville de Varennes sur une partie de ce chemin;

CONSIDÉRANT que cette voie publique se trouve sur des parties des lots 434B, 435, 436, 323, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473 et 474 du cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que ce chemin est ouvert à la circulation publique depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales qui permet que la ville devienne propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve la description technique des parties des lots 434B, 435, 436, 323, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473 et 474 du cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre le 4 décembre 2019 et portant le numéro de minute 53326; telle description technique est retrouvée en annexe des présentes comme si au long récitée.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes déclare qu'il est propriétaire des parties des lots précités, lesquels font respectivement partie intégrante du chemin des Sucrieries.

QUE le Conseil municipal autorise la greffière adjointe à déposer au registre foncier tout document permettant de donner effet à la présente déclaration de propriété municipale.

ADOPTÉE.

**2020-373**

**Déclaration de propriété municipale – Description technique  
Chemin des Coulées**

CONSIDÉRANT que l'occupation publique du chemin des Coulées et l'absence de titre de la Ville de Varennes sur une partie de ce chemin;

CONSIDÉRANT que cette voie publique se trouve sur des parties des lots 404, 405, 412, 413, 414, 415 du cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que ce chemin est ouvert à la circulation publique depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales qui permet que la ville devienne propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve la description technique des parties des lots 404, 405, 412, 413, 414, 415 du cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre le 21 janvier 2020 et portant le numéro de minute 53517; telle description technique est retrouvée en annexe des présentes comme si au long récitée.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes déclare qu'il est propriétaire des parties des lots précités, lesquels font respectivement partie intégrante du chemin des Coulées.

QUE le Conseil municipal autorise la greffière adjointe à déposer au registre foncier tout document permettant de donner effet à la présente déclaration de

propriété municipale.

ADOPTÉE.

**2020-374 Demande de transferts budgétaires pour août 2020**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 521 995 \$ pour le mois d'août 2020 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 8 septembre 2020 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2020-375 Appui à la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire**

ATTENDU QUE la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 21 au 27 septembre 2020;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser les membres de notre communauté aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QUE Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN invite la Ville de Varennes à adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts déployer pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les communautés, y compris sur le territoire de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes appui la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

ADOPTÉE.

**2020-376 Mise à niveau du système d'aération des étangs de la station de traitement des eaux usées  
Demande d'autorisation en vertu de l'article 22**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER la firme Tetra Tech QI inc. pour soumettre une demande d'autorisation des travaux en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la mise à niveau du système d'aération des étangs aérés de la Ville;

D'AUTORISER le représentant de la firme Tetra Tech QI inc. à signer et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

DE S'ENGAGER à transmettre au MELCC au plus tard 60 jours après la fin des travaux une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE.

**2020-377**

**Appui de la Ville de Varennes  
Demande à la CPTAQ  
Aliénation d'un terrain agricole – lot 176-P**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour l'aliénation d'un terrain agricole sur le lot 176-P pour une transaction de vente;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la demande d'autorisation pour l'aliénation d'un terrain agricole sur le lot 176-P du cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, pour une transaction de vente;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles* dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement de la MRC Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

**2020-378**

**Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2020-09 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 9 septembre 2020.

ADOPTÉE.

**2020-379 Arrêté ministériel 2020-033, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 – Poursuite des processus de consultation ou d'approbation référendaire pour certains dossiers – Ajustement à la liste (14 septembre 2020)**

CONSIDÉRANT la présente situation de pandémie;

CONSIDÉRANT que plusieurs processus de consultation publique ou d'approbation référendaire ont été jusqu'ici interrompus par l'effet des décrets et arrêtés ministériels;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le prolongement des mesures de confinement et de distanciation sociale et l'importance de permettre à certains projets d'avancer et de pouvoir se réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procédures faisant partie du processus décisionnel de la Ville de Varennes et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soient remplacés par les procédures décrites à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020 à compter de cette date, pour les dossiers énumérés en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

**2020-380 Modification contractuelle – Redirection de la fibre optique vers nouveaux ateliers municipaux**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 15 663.70 \$ taxes incluses à la firme C3F Télécom

pour les honoraires supplémentaires dans le projet de la redirection de la fibre optique vers les nouveaux ateliers municipaux.

La dépense sera financée par le fonds de roulement.

*Certificat du trésorier numéro 3424*

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Présentation des états financiers 2019
- Taux d'endettement de la ville
- Endettement total de la ville à 49 833 045 \$ au 31 décembre 2019
- Action collective contre la Ville de Varennes
- Étude de circulation sur la rue Jules-Phaneuf
- Protection à perpétuité du parc Saint-Charles
- Augmentation des frais d'immatriculation liés au transport en commun
- Modification à venir au régime de frais de parc et terrain de jeux et espace naturel
- Mandat pour l'assainissement des eaux usées dans l'ancien parc chimique
- Construction de la nouvelle rue industrielle
- Promesse de vente du lot P-55
- Absence d'avertissement aux citoyens lié à des interdictions de stationnement et circulation à contresens dans le dossier de resurfaçage du boulevard René-Gaultier
- Amélioration à venir du service citoyens avertis
- Projet du polydôme quatre saisons
- Mesures environnementales appliquées à divers nouveaux bâtiments municipaux
- Bilan des réalisations en regard des projets prévus au budget
- Nouveau site Internet de la ville
- Nature d'un pont roulant
- Forme corporative de la société en commandite
- Dossier de la maison patrimoniale sur la rue Riendeau
- Nature d'une taxe spéciale dans un règlement d'emprunt
- Retrait de l'usage agricole dans la zone C-458
- Vente d'un terrain à Divco destiné à l'agrandissement du projet Costco
- Nature des relations entre les municipales et le MTQ
- Explication des étapes d'un recours collectif et demande de régler le dossier à l'amiable
- Disparition de l'aspect « environnement » du nom du Comité consultatif d'urbanisme
- Modification de zonage et publicité de celle-ci
- Aspect des futurs bâtiments à construire sur l'ancien site de Civilpro
- Effet de densification autour d'un TOD non mentionné lors de l'aménagement du stationnement incitatif
- Information sur le projet de polydôme quatre saisons
- Absence de caractères agricoles pour les trois nouvelles maisons en construction sur le rang de la Picardie, à proximité de la montée de la Baronnie
- Demande de changer le sable pour la pétanque intérieure au sous-sol de la Maison des aînés en raison de réactions épidermiques et de salissures
- Important dégagement de poussière à la pétanque intérieure

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 07.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA